



Délais et lettre de rupture non livre

Par **Prof Langue**, le **02/04/2022** à **14:15**

Bonjour,

J'ai un CDI Intermittent entant que formatrice en langue. Par ce contrat l'employeur devais me garantir 200 heures par an. Depuis 2014 il d eproposait plus de cour. En l'crivant fin 2020 il m'a reppndu quil ne me connaissait pas. En février 2021 j'ai envoyé une lettre que je prenais conte de la rupture. La Poste n'a jamais livré la lettre qui m'est revenu comme 'Destinataire Inconu a L'adresse'. Maintenant j'a entamé une procedure au Prudhomes. L'audience est dans trois jours.

Je viens de recevoir une lettre de l'avocat de mon ancien employeur me disant que si le contrat était valable, il aurait pris fin en février 2021 (lettre écrite par moi mais pas reçu pas mon employeur). Et que ma procedure débututant mars 2020 j'ai donc excédé le délai.

J'aimerais savoir si vu que mon courrier n'a jamais été reçu, il peut etre utiliser comme daté limite pour un procès?

Je vous remercie!

Par **youris**, le **02/04/2022** à **16:26**

bonjour,

s'agissait-il d'un courrier recommandé ?

salutations

Par **Prof Langue**, le **02/04/2022** à **16:51**

Oui. C'était un courrier recommandé que m'est revenu avec l'étiquette de la poste sur laquelle c'est coché ' destinataire inconnu à l'adressé. Donc mon ex employeur n'a jamais reçue le courrier.

Par **youris**, le **02/04/2022** à **17:07**

avez-vous une explication sur le fait que votre courrier soit revenu avec la mention " destinataire inconnu à l'adresse " indiquée par la poste ?

Par **Prof Langue**, le **02/04/2022** à **18:48**

Je n'ai pas l'explication. A l'époque je comptais abandonner. Mais récemment je suis allée chez pôle emploi et selon eux je ne suis pas demandeur d'emploi car je ne jamais eu l'attestation de pôle emploi.